

Ecole privée Ste Marie St Joseph
9 Allée de la Châtaigneraie
44810 HERIC



LIVRET D'INFORMATIONS ANNEE SCOLAIRE 2025-2026

Chers parents,

Vous avez choisi l'école Sainte Marie Saint Joseph et nous vous remercions.

Vous trouverez dans ce livret des informations importantes.

L'école Ste Marie St Joseph fonctionne autour de l'équipe éducative avec deux associations de parents.

L'OGEC : organisme de gestion de l'enseignement catholique

Est une association d'éducation loi 1901 à but non lucratif, qui assure la responsabilité juridique, sociale, morale et financière de l'établissement. Elle est composée de parents bénévoles représentée par M. SORIN Léo-Paul président OGEC.

L'APEL : Association des parents d'élèves des écoles libres

C'est une équipe de parents d'élèves bénévoles, regroupée en association loi 1901 à but non lucratif. Elle participe de manière concrète aux projets de l'école.

Son objectif est autre de récolter des fonds par appel de cotisations et d'organisation de manifestations (marché de Noël, vente de gâteaux bijoux, loto...), c'est aussi de permettre un échange entre les parents, les enseignants et la direction.

Le président est M. LEFRANC Jérôme,

N'hésitez pas à les rejoindre.

➤ LES FRAIS DE SCOLARITE

Les rétributions servent à financer les constructions et l'entretien des bâtiments scolaires.

Il est préconisé le prélèvement automatique, les mensualités se font sur 10 mois. Vous recevrez une facture annuelle début octobre avec votre échéancier par mail sous l'adresse notification@noefil.fr

Les dépenses annexes telles que séjour, sortie scolaire, manuels...seront prélevées avec les frais de scolarité.

Nous vous proposons deux montants de contribution par élève (les montants s'entendent assurance comprise) : 310€ ou 350€. Ce deuxième tarif, dit solidaire, est mis en place pour ceux qui estiment pouvoir faire un geste financier.

Tarifs pour les enfants habitant la commune d'Héric et pour ceux dont la mairie de résidence verse une subvention à notre école :

Nombre d'enfants	Tarif annuel de base	Par mensualité	Tarif annuel solidaire	Par mensualité
1	310 €	31 €	350 €	35 €
2	620 €	62 €	700 €	70 €
3	840 €	84 €	950 €	95 €
4	1060 €	106 €	1200 €	120 €

Tarifs pour les enfants n'habitant pas la commune d'Héric et dont l'école ne bénéficie d'aucune subvention, il faudra ajouter au tarif ci-dessus **une somme supplémentaire par enfant** qui correspond aux frais de fournitures scolaires et activités diverses.

Nombre d'enfants	Tarif annuel de base	Par mensualité	Tarif annuel solidaire	Par mensualité
1	372 €	37 €20	412 €	41 €20
2	744 €	74 €40	824 €	82 €40
3	1026 €	102 €60	1136 €	113 €60
4	1308 €	130 €80	1448 €	144 €80

NOTA IMPORTANT

Suite à divers problèmes rencontrés, en cas de retard ou défaut de paiement, sans aucune explication, ou réponse de votre part, une procédure de recouvrement contentieuse sera systématiquement lancée.

➤ ASSURANCE SCOLAIRE INCLUSE

Dans un souci d'équité et par devoir de précaution, nous avons choisi d'inclure d'office la souscription à un contrat groupe "INDIVIDUELLE ACCIDENT" pour l'ensemble des élèves, auprès de la Mutuelle Saint-Christophe dans les frais de scolarité.

Cette assurance, obligatoire au plan scolaire pour les sorties et les voyages, couvre les élèves, 24 H/24, du jour de la rentrée au dernier jour des vacances d'été pour les activités scolaires et extra-scolaires.

Pour prendre connaissance des garanties qui couvrent votre enfant et obtenir une attestation d'assurance scolaire (**celle-ci vous sera demandée pour l'inscription au restaurant scolaire**) connectez-vous à l'Espace parents de Saint-Christophe assurances : <http://saint-christophe-assurances.fr/informations-pratiques/espace-parents>

➤ EVEIL A LA FOI, CULTURE RELIGIEUSE, CATECHESE

Tous les élèves de CE1 bénéficient d'un éveil à la foi.

Pour cela, ils auront comme support « les aventures de Zou »

A partir du CE2, vous avez la possibilité entre la culture religieuse et la catéchèse. Ces manuels sont inclus dans les frais de scolarité.

➤ GARDERIE

La garderie est un service interne à l'établissement proposé aux familles qui travaillent et qui en ont besoin. Tout élève encore présent à l'école après 16h35 sera pris en charge par le service du périscolaire. Le goûter est un temps de garderie.

✓ **Horaires :**

- Matin : 7 h 30 à 8 h 40 **avec une fermeture des portes à 8h35.**
- Soir : fin de la classe jusqu'à 18h30.

✓ **Scan :**

- Le matin, l'animatrice scanne le code barre dès l'arrivée de l'enfant
- Le soir, **le parent va d'abord chercher son enfant** et vient ensuite se présenter à l'animatrice pour scanner. Le scan se fait à partir de 16h35.

▪ **Facturation**

L'accueil périscolaire est facturé toutes les 10 minutes dans un souci d'équité et de plus grande flexibilité.

Le tarif est 0,47 € les 10 mn

La facturation sera mensuelle et le paiement sera effectué par prélèvement automatique.



Les factures de garderie sont prélevées à la même date que les frais de scolarité c'est-à-dire le 15 de chaque mois à partir du 15 octobre 2025.

▪ **Règlement de la garderie**

Présence - pointage

Afin d'éviter toute erreur de manipulation seul le personnel est habilité à utiliser les douchettes de scan pour le pointage des heures d'arrivée et de départ.

Nous vous demandons de **respecter les horaires**. Tout dépassement mobilise le personnel et entraînera de ce fait une majoration de 10 euros. En effet votre retard engendre un surcoût des charges salariales pour l'OGEC.

Si toutefois vous étiez en retard à la garderie du soir, merci de nous prévenir au 07.66.55.25.86

Etude surveillée

Les lundis, mardis et jeudis soir, une surveillance aux devoirs sera assurée le soir à **partir du CE2**, afin de permettre aux enfants volontaires de s'avancer dans leur travail. Toutefois, nous précisons qu'il s'agit d'une **simple surveillance** sans aide particulière, ni vérification ou contrôle d'aucune sorte.

Rendez-vous parents/enseignant

Lors de rendez-vous parents/enseignant, les parents qui le souhaitent peuvent mettre leur(s) enfant(s) au périscolaire. **Cependant il n'y aucune gratuité autorisée** et la présence d'un nouvel élève engendrera une facture avec la tarification du périscolaire en vigueur.

➤ RESTAURATION SCOLAIRE

La restauration scolaire est municipale et **l'inscription se fait directement en mairie.** (affairescolaires@heric.fr 02.40.57.96.10)

Les enfants de l'école Ste Marie St Joseph déjeunent à l'école Marie Curie. Un chemin sécurisé a été prévu pour les trajets entre les deux écoles. **Nous vous rappelons de prévoir une tenue adaptée en cas de pluie.**

Les réservations pour les repas doivent se faire sur *votre espace citoyen*, créé par la mairie. Vous devez également annuler les repas pour toutes absences **même lors des sorties scolaires.**

Important : Pour tout problème survenant sur le temps du midi (12h30 – 13h30) merci de vous adresser à la mairie.

➤ STATIONNEMENT

Deux parkings sont mis à votre disposition aux abords de l'école.

Pour des raisons de sécurité, nous vous rappelons que la zone de retournement des cars n'est pas une zone de stationnement.

Pour rappel dans le cas où vous déposez votre enfant au portail avant 8h40, celui-ci reste sous votre responsabilité.

➤ ABSENCES ECOLE

Ne pas utiliser le site de l'école pour nous avertir de l'absence de vos enfants.

Vous devez impérativement signaler toute absence **de votre ou vos enfant(s)**

LE MATIN avant 9h25 :

- par téléphone au 02.40.57.67.34.
- ou par mail ecolestjosephstmarieheric@gmail.com

Nous vous rappelons également que l'école est obligatoire. Conformément aux directives de l'Inspection Académique pour toute absence exceptionnelle (hors maladie), vous devez adresser un courrier de demande d'autorisation exceptionnelle d'absence à monsieur l'Inspecteur d'Académie (formulaire de contact disponible sur le site ac-nantes.fr).

Nous vous remercions à l'avance de votre collaboration pour que l'année scolaire se déroule dans de bonnes conditions.

M. Herbert Christian, chef d'établissement.

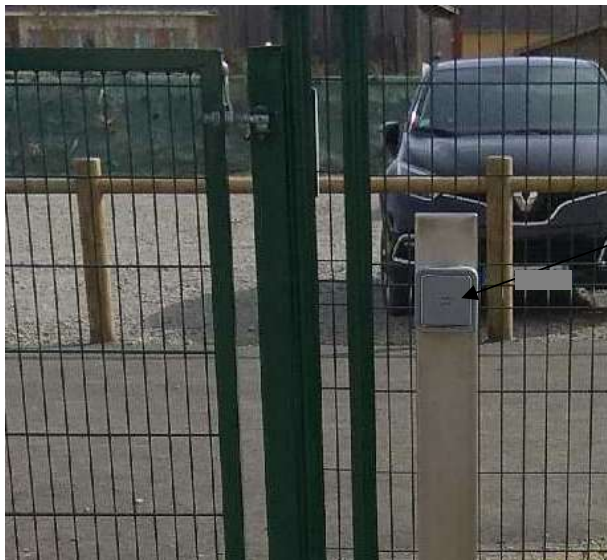
INFORMARTION COMPLEMENTAIRE

➤ **ACCES ECOLE**



Caméra

Pour avoir accès à l'école merci d'appuyer sur la sonnette, de rester devant la caméra et de vous présenter à la demande de votre interlocuteur.



Et pour sortir il vous faut déverrouiller le portail en appuyant sur ce bouton.